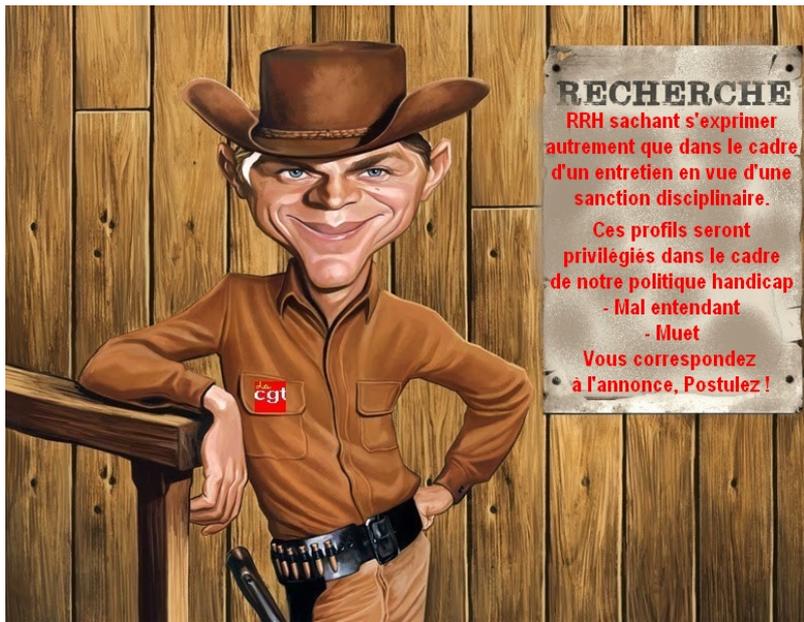


Depuis le 24 avril 2024, (loi n° 2024-364 du 22 avril 2024) les salariés en arrêt de travail en raison de maladie ordinaire (accident ou maladie d'origine non professionnelle) sont en droit d'acquérir des congés payés s'ils peuvent les faire valoir auprès de Socotec...

Les salariés en activité dans l'entreprise, bénéficient d'un délai de 2 ans à compter du 24 avril 2024 (soit jusqu'au 23 avril 2026 minuit) pour réclamer les congés acquis au titre d'arrêts maladie intervenus après le 1<sup>er</sup> décembre 2009, **si vous pouvez joindre les services RH, et qu'ils daignent répondre.** Vous disposez de trois ans après avoir quitté l'entreprise pour demander les indemnités au titre des congés payés pour arrêt maladie, ce qui revient à prescrire les régularisations pour les contrats de travail rompus avant 2021, **si vous pouvez joindre les services RH, et qu'ils daignent répondre.**

## Responsables Ressources Humaines (RRH)

Pour répondre aux questions des salariés, la direction des ressources humaines compte parmi ses équipes des responsables RH, *interlocuteurs privilégiés des collaborateurs* pour les différents périmètres opérationnels et géographiques du Groupe. Les Responsables Ressources Humaines (RRH) accompagnent les opérationnels en local et assurent entre autres les relations sociales locales, l'accompagnement du changement, l'interface avec les services RH centraux.



De nombreux salariés actifs ou ayant quittés Socotec, cherchent à joindre ces personnes, interlocutrices privilégiées des collaborateurs, concernant leur droit à congés.

**En vain !**

Une campagne de recrutement est ouverte pour alléger le quotidien de nos RRH afin de redorer les relations sociales locales. Que du bonheur à venir !

**Pour la CGT, Socotec ne veut pas payer !**

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !

EVP : Entreprise Valorisant le Profit, la seconde n'est pas mieux ☺



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !  
<http://cgtsocotec.free.fr/> <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT> [Facebook](https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129)  
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61553145394129>